

**Conseil** de la science  
et de la **technologie**

# Rapport annuel de gestion 2010-2011

science et technologie au service de la société

Québec 

---

**Rapport annuel de gestion 2010-2011**

---

Cette publication a été rédigée et éditée par le  
Conseil de la science et de la technologie  
1150, Grande Allée Ouest, RC  
Québec (Québec) G1S 4Y9

Téléphone : 418 691-5986  
Télécopieur : 418 646-6889

Ce document est disponible sur le site Web du  
Conseil de la science et de la technologie  
<http://www.cst.gouv.qc.ca>  
Aussi disponible sur le site Web de la  
Commission de l'éthique de la science et  
de la technologie  
<http://www.ethique.gouv.qc.ca>

Supervision  
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Rédaction  
Nicole Beaudry  
Joanie-Kim McGee-Tremblay  
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Soutien technique  
Berthe Fournier

Coordination des communications  
Joanie-Kim McGee-Tremblay

Mise en pages  
Joanie-Kim McGee-Tremblay

Conception graphique de la page couverture  
Balatti Design

Dépôt légal – 2011  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN imprimé 978-2-550-60990-2  
ISBN format électronique 978-2-550-60989-6  
ISSN 1708-458X

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

© Gouvernement du Québec 2011

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>I</b>
<b>1 PRÉSENTATION</b> .....	<b>1</b>
1.1 MISSION ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE .....	1
1.2 MISSION ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE .....	2
1.3 CHANGEMENTS QUANT AUX STATUTS DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE.....	2
1.4 CHAMPS THÉMATIQUES ET LEVIERS D'INTERVENTION .....	3
1.5 CLIENTÈLE .....	3
1.6 PARTENAIRES .....	4
<b>2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ANNUELS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011</b> .....	<b>5</b>
2.1 ORIENTATION 1 : APPROFONDIR LA COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION ET DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME D'INNOVATION QUÉBÉCOIS ET DÉTERMINER LES ACTIONS À PRENDRE .....	5
2.2 ORIENTATION 2 : CONTRIBUER AU RAPPROCHEMENT ENTRE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET SOCIÉTÉ .....	7
2.3 ORIENTATION 3 : ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET LE RAYONNEMENT DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE .....	11
<b>3 RESSOURCES</b> .....	<b>19</b>
3.1 RESSOURCES HUMAINES.....	19
3.2 RESSOURCES FINANCIÈRES .....	19
<b>4 APPLICATION DES LOIS, DES POLITIQUES ET DES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES</b> .....	<b>19</b>
4.1 LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....	19
4.2 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE .....	20
4.3 POLITIQUE LINGUISTIQUE .....	20
4.4 PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI.....	20
4.5 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC .....	20
4.6 DÉMARCHE ET ACTIVITÉS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	20
4.6.1 <i>Développement durable</i> .....	20
4.6.2 <i>Changements climatiques</i> .....	21
<b>ANNEXE 1 EXTRAIT DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (L.R.Q., C. M-30.01)</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 MEMBRES DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE</b> .....	<b>24</b>
<b>ANNEXE 3 MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE</b> .....	<b>26</b>
<b>ANNEXE 4 ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AU 31 MARS 2011</b> .....	<b>27</b>
<b>ANNEXE 5 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VIGUEUR AU 31 MARS 2011</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXE 6 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VIGUEUR LE 31 MARS 2011</b> .....	<b>32</b>
<b>ANNEXE 7 ACTIVITÉS DE PROMOTION 2010-2011</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXE 8 PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 2010-2011</b> .....	<b>37</b>

Québec, 30 juin 2011

Monsieur Clément Gignac  
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Gouvernement du Québec  
Québec

**Objet : Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents**

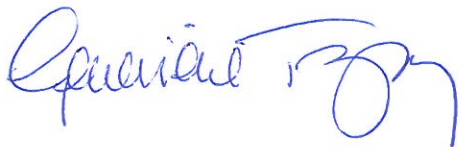
Monsieur le Ministre,

Les informations contenues dans le présent rapport relèvent depuis peu de ma responsabilité. Je déclare que ces données et les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Le *Rapport annuel de gestion 2010-2011*, qui est le dernier rapport annuel du Conseil de la science et de la technologie aboli le 1<sup>er</sup> juillet 2011:

- définit la mission, les mandats et les orientations du Conseil ainsi que de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie;
- décrit les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre ainsi que les résultats pour les deux organismes;
- présente des données exactes et fiables.

La présidente par intérim du Conseil de la science et de la technologie,



Geneviève Tanguay, Ph. D.

Québec, septembre 2011

Madame Geneviève Tanguay  
Présidente par intérim  
Conseil de la science et de la technologie  
1150, Grande Allée Ouest, R.C.  
Québec (Québec) G1S 4Y9

**Objet : Rapport de validation de la Vérification interne**

Madame la Présidente par intérim,

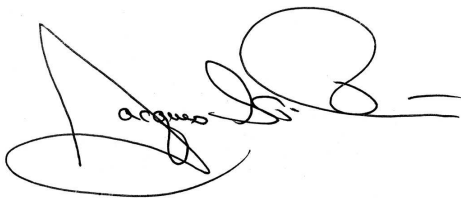
Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil de la science et de la technologie. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Conseil.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, indicateurs et explications contenus dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil de la science et de la technologie ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la Vérification interne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques St-Pierre', with a large, stylized flourish at the end.

Jacques St-Pierre

## **AVANT-PROPOS**

Le présent rapport annuel constitue le dernier rapport du Conseil de la science et de la technologie (CST). En effet, lors du Discours du Budget du 30 mars 2010, il a été annoncé que « le Conseil de la science et de la technologie est aboli et ses activités transférées au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ». Le projet de loi 130, qui a été sanctionné le 13 juin 2011, confirme cette décision.

La présidente, Mme Sylvie Dillard, ayant quitté le Conseil de la science et de la technologie le 1<sup>er</sup> mars dernier, Mme Geneviève Tanguay sous-ministre adjointe responsable de la Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société (DGRISS) a été nommée présidente par intérim pour y diriger les affaires courantes jusqu'à son intégration à l'intérieur du ministère.

Par ailleurs, tel qu'il a déjà été indiqué dans le rapport annuel du Conseil pour 2009-2010, les indicateurs utilisés dans le présent rapport reflètent peu les finalités du Conseil pour le dernier exercice. En effet, dans le cadre de l'exercice de repositionnement du Conseil réalisé à la demande du ministre en 2009, le Conseil a réorienté son action et redéfini ses priorités. N'eût été de son abolition, le Conseil aurait produit sans retard un nouveau Plan stratégique précisant des indicateurs plus compatibles avec sa mission et ses priorités d'action.

En raison de la décision du gouvernement d'abolir le Conseil de la science et de la technologie une partie non négligeable des activités de l'organisme a été consacrée à l'intégration de celles-ci à l'intérieur du ministère ainsi qu'au positionnement quant à l'avenir.

Enfin, dans le cadre du projet de loi 130, le gouvernement a décidé de reconnaître officiellement l'existence de la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie (CEST) qui relèvera désormais du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La Commission produira au cours de la prochaine année un Plan stratégique 2012-2015 précisant les indicateurs en lien avec sa mission et ses priorités d'action.

## 1 PRÉSENTATION

### 1.1 Mission et structure organisationnelle du Conseil de la science et de la technologie

Le Conseil de la science et de la technologie est un organisme consultatif créé en 1983. Il relève actuellement du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à qui il a pour mission de proposer des objectifs et des moyens définis de façon intégrée, rigoureuse et critique pour développer la science, la technologie et l'innovation au bénéfice de la société québécoise. La loi confère au Conseil le mandat suivant :

« Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie » (annexe 1).

Une partie des activités du Conseil dépend des demandes que le ministre lui adresse. Ces mandats ministériels, dont la nature et l'ampleur varient d'une année à l'autre, ne peuvent pas toujours être prévus dans la programmation de travail du Conseil. Une autre partie de ses activités est définie par le Conseil lui-même, qui peut choisir de formuler des avis sur différentes questions qu'il juge importantes pour le Québec.

Telle que décrite dans son *Plan stratégique 2008-2011*, la vision du Conseil de la science et de la technologie reflète ses grandes priorités d'action. Elle s'énonce comme suit : « Le Conseil de la science et de la technologie jouera pleinement son rôle de conseiller privilégié en science, technologie et innovation, et exercera une influence mobilisatrice dans la société québécoise<sup>1</sup>. »

Le Conseil se compose de quinze membres, dont une présidente, nommés par le gouvernement et issus des milieux universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique, ainsi que des secteurs public et parapublic. Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil mais sans droit de vote (annexe 2).

Des groupes temporaires d'experts sont nommés par le Conseil pour piloter les travaux entourant la production de ses avis et de ses rapports de conjoncture. Leur composition varie en fonction du sujet abordé, mais comprend toujours un membre du Conseil.

Le Secrétariat du Conseil assure le soutien administratif du Conseil et s'occupe de la préparation des séances du Conseil et de la rédaction des comptes rendus. De plus, les ressources du Secrétariat rédigent les publications du Conseil (avis, études, rapports, mémoires), pour approbation par les membres du Conseil. Le Secrétariat a aussi la responsabilité de la gestion des documents et des archives, laquelle relève désormais du plan de classement du MDEIE. Enfin, il est chargé d'assurer les communications et les liaisons avec divers organismes.

La secrétaire générale du Conseil est la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. C'est à elle que sont déléguées les fonctions que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels confère au président du Conseil.

---

<sup>1</sup>Conseil de la science et de la technologie, *Plan stratégique 2008-2011*, gouvernement du Québec, Québec, 2008, p. 2.

## **1.2. Mission et structure organisationnelle de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie**

Dans le cadre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, *Savoir changer le monde* (2001), le Conseil s'est vu confier le mandat de créer la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. Celle-ci est rattachée au Conseil sur le plan administratif, mais conserve une pleine autonomie en matière de contenus, depuis sa mise en place en septembre 2001.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie est appelée à se pencher sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie afin de conseiller les décideurs politiques et institutionnels, et de les guider dans leur prise de décision. Outre ses interventions sous forme d'avis réalisées à titre d'organisme consultatif, la teneur même de ses travaux qui sont diffusés dans le grand public et les activités de diverses natures qu'elle entreprend pour alimenter sa réflexion ou en témoigner l'amènent à réaliser concrètement le vaste mandat de consultation, d'information, de sensibilisation et d'éducation qui lui a été confié.

La Commission se compose de treize membres et de deux membres invités qui se répartissent de la façon suivante : un membre du Conseil de la science et de la technologie agissant comme président, quatre scientifiques des secteurs universitaire et industriel, quatre spécialistes de l'éthique ou représentants de grands courants philosophiques ou spirituels, quatre personnes venant des milieux de pratique sociale, citoyenne ou communautaire, des médias, des réseaux de l'éducation et deux personnes de la fonction publique siégeant à titre de membres invités sans avoir droit de vote (annexe 3).

Pour soutenir la réflexion qui entoure la production des avis, la Commission fait appel à des groupes d'experts dont la composition varie en fonction du sujet retenu, mais elle comprend toujours des membres de la Commission, l'un d'entre eux assumant la présidence.

Le Secrétariat de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie s'occupe de la préparation des réunions de la Commission et de la rédaction des comptes rendus. Il a aussi la responsabilité de la gestion de ses documents et de ses archives. Ce sont les professionnels de la Commission qui rédigent les publications de cette dernière (avis, études, rapports, mémoires) avec le support des groupes d'experts, pour approbation par les membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. Ses avis sont déposés auprès du Conseil pour information.

## **1.3. Changements quant aux statuts du Conseil de la science et de la technologie et de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie**

Le discours du Budget du 30 mars 2010 annonçait l'abolition du Conseil de la science et de la technologie et l'intégration de ses activités au sein du Ministère du Développement Économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Par ailleurs, la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 indique :

Dans une perspective de mieux orienter les réflexions autour des nouveaux enjeux en recherche, science, technologie et innovation, un comité stratégique en science et innovation sera mis en place. Celui-ci relèvera directement du ministre du MDEIE. Le maintien d'une fonction conseil stratégique de haut niveau en science et innovation est en effet essentiel à une gouvernance éclairée du système d'innovation au Québec et à la mise en place de politiques publiques visant à en améliorer la performance.

Par ailleurs, en matière d'éthique en science et technologie, la Commission de l'éthique en science et technologie relèvera dorénavant directement du ministre. Cela confirme l'importance du travail de la Commission auprès du ministre, mais aussi auprès des praticiens et des

décideurs aux prises avec des choix complexes en matière de sciences et de technologies et avec les risques que peut représenter leur adoption pour la population.<sup>2</sup>

Le projet de loi 130 vise donc à confirmer l'abolition du Conseil de la science et de la technologie ainsi que l'existence de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie.

#### **1.4 Champs thématiques et leviers d'intervention**

Les principaux champs thématiques dans lesquels s'exercent les activités du Conseil sont : la recherche universitaire, la recherche-développement (R-D) et l'innovation industrielles, la recherche gouvernementale, les mécanismes de liaison et de transfert, l'innovation technologique et sociale, la formation en science et technologie, la main-d'œuvre hautement qualifiée, la culture scientifique et technique, la valorisation et le transfert des savoirs, les systèmes d'innovation sectoriels et régionaux, les politiques scientifiques, les technologies génériques (biotechnologies, technologies de l'information et de la communication, etc.) ainsi que les questions d'impact social et d'éthique liées à la science, à la technologie et à l'innovation.

Les avis et les rapports de conjoncture constituent les principaux leviers d'intervention. D'autres outils sont également utilisés, comme les mémoires, les colloques, les études, les rapports de recherche et le site Web.

Ce sont en grande partie l'actualité d'un sujet et la possibilité d'intervenir de façon concrète et efficace pour pallier ou contrer les retombées négatives ou potentiellement dangereuses du développement et de l'implantation d'une application scientifique ou technologique qui dictent les choix de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. Bien que différents outils soient utilisés, par exemple les documents de réflexion et de consultation, le débat public et la conférence, il reste que l'avis constitue le principal levier d'intervention de la Commission.

#### **1.5 Clientèle**

Au sens de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique, le Conseil de la science et de la technologie n'est pas un organisme qui fournit des services directs à la population ou aux entreprises. Il n'a donc pas de clientèle au sens usuel du terme. Sa raison d'être est de conseiller son ministre de rattachement, qui est le ministre responsable de la politique de la science et de l'innovation au gouvernement du Québec. Le Conseil s'adresse cependant à des interlocuteurs et à des utilisateurs de ses documents.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est le principal interlocuteur du Conseil. C'est à lui que s'adressent tous les avis, sans exception, ainsi que la plupart des recommandations. De plus, certains avis sont produits à la demande formelle du ministre. Le Conseil, par l'entremise de son ministre, peut interpeller d'autres interlocuteurs du gouvernement du Québec, puisque les responsabilités en matière de science, de technologie et d'innovation sont partagées entre plusieurs ministères et organismes.

La Commission de l'éthique de la science et de la technologie adresse également ses avis à son ministre de rattachement. Toutefois, elle interpelle très fréquemment d'autres ministères ou organismes du gouvernement concernés par les possibles retombées du développement scientifique et technologique dans leur champ d'intervention (éducation, santé, environnement, etc.). Elle agit également comme organe d'information et de sensibilisation auprès des milieux spécialisés et du grand public.

Selon la nature et l'objet de l'avis produit, le Conseil et la Commission formulent aussi des recommandations qui visent d'autres acteurs du système québécois de science, technologie et innovation, des acteurs œuvrant en milieu universitaire et industriel, ou dans des sphères d'activité particulières comme celle de la culture scientifique et technique.

---

<sup>2</sup> Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*, gouvernement du Québec, Québec, 2010, p.38.

Sauf exception et sans en avoir l'obligation, le Conseil et la Commission rendent publics leurs documents, sous forme de fichiers électroniques téléchargeables sur leur site Web respectif et en version papier. Cette diffusion permet de rejoindre ceux et celles qu'on qualifie ici d'utilisateurs des travaux et qu'on trouve dans plusieurs milieux : industrie, enseignement et recherche, syndicats, gouvernement, éducation, associations diverses, etc. Ces utilisateurs, différents des interlocuteurs visés par les recommandations, s'intéressent souvent aux données et aux analyses incluses dans les avis ou les rapports.

Bien que le Conseil n'ait pas le mandat de s'adresser au grand public, il s'efforce de rendre ses travaux accessibles au plus grand nombre. La Commission, pour sa part, a le mandat d'informer et de sensibiliser la population aux questions d'ordre éthique liées à la science et à la technologie. Elle organise à cet effet des débats publics sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie, notamment par voie de forums, dans le but de connaître les valeurs propres à la société québécoise et de dégager des consensus.

## **1.6 Partenaires**

Les partenaires du Conseil et de la Commission sont :

- les personnes qui prêtent leur concours à la réalisation des travaux, en tant que membres des comités de pilotage ou comme experts consultés de façon ponctuelle;
- les personnes et les organismes qui collaborent à la diffusion et à la promotion des rapports et des recommandations;
- les organismes qui participent à une action commune, par exemple l'organisation de colloques.

Dans une large mesure, les partenaires se trouvent dans les mêmes milieux que les interlocuteurs visés par les recommandations ou que les utilisateurs des données et des analyses produites. Le principal partenaire du Conseil demeure le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, chargé de coordonner l'application de la stratégie de la recherche et de l'innovation du gouvernement du Québec. Une liste non exhaustive des partenaires du Conseil et de la Commission comprend également :

- les ministères et les organismes du gouvernement du Québec qui assument des responsabilités en matière de science et de technologie;
- les fonds subventionnaires du Québec (FQRNT, FQRSC, FRSQ) et les centres de recherche publics;
- les centres de liaison et de transfert, les centres collégiaux de transfert de technologie;
- les autres organismes consultatifs, au Québec et à l'extérieur du Québec, ayant des mandats complémentaires ou équivalents à ceux du Conseil et de la Commission, dans le cas des organismes agissant en dehors du Québec;
- les associations industrielles comme l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ), les Manufacturiers exportateurs du Québec et les chambres de commerce;
- les chercheurs, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les associations comme l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) et la CREPUQ (Conférences des recteurs et des principaux des universités du Québec);
- les utilisateurs des résultats de la recherche dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, des municipalités, des entreprises, du milieu de l'environnement, etc.;
- certaines instances régionales, comme les conférences régionales des élus;
- le milieu scolaire au collégial et au secondaire, dans le cas de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie;
- les milieux de la culture scientifique et technique;
- certaines entreprises.

## **2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ANNUELS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011**

La présente reddition de comptes est structurée autour des orientations retenues dans le Plan stratégique pour la période 2008-2011.

Les trois orientations sont présentées à tour de rôle, en mentionnant chaque fois les axes d'intervention s'y rapportant, les indicateurs proposés et les résultats obtenus.

### **2.1 Orientation 1 : Approfondir la compréhension de l'évolution et de l'efficacité du système d'innovation québécois et déterminer les actions à prendre**

Pour jouer pleinement leur rôle de conseillers privilégiés auprès du ministre et contribuer au développement cohérent et concerté du système québécois d'innovation, le Conseil et la Commission doivent renforcer leur capacité d'en comprendre le fonctionnement, l'évolution et les retombées. Afin d'améliorer la pertinence des recommandations qu'ils formulent, l'un comme l'autre sont soucieux d'approfondir leur compréhension des mécanismes en jeu, de produire des analyses de qualité, suffisamment nuancées et fondées sur des données probantes. Pour être en mesure d'apporter un éclairage véritablement utile dans le choix des orientations publiques en matière de recherche et d'innovation, chacun se doit de bien discerner les grandes tendances actuelles et à plus long terme des modes de production des savoirs et de proposer une vision prospective des nouveaux enjeux qui seront ceux du système d'innovation dans les années qui viennent. Le développement durable étant intimement lié au progrès scientifique et technologique ainsi qu'à l'innovation, le Conseil et la Commission continueront d'en intégrer les principes à leurs propres travaux et de relayer le message auprès des acteurs de l'innovation.

Le Conseil et la Commission sont à l'écoute des préoccupations des divers groupes concernés par la science et la technologie. Tout en conservant une approche systémique de l'innovation, ils entendent porter un regard plus attentif à certains aspects de l'innovation encore insuffisamment compris ou dont les incidences ont été négligées jusqu'à présent. Deux grands axes d'intervention sont retenus pour encadrer cette démarche.

Le premier axe recouvre l'ensemble très diversifié des composantes et des déterminants du système d'innovation. Il est d'abord centré sur le suivi annuel des résultats obtenus en matière de recherche, de science et d'innovation, ainsi que le recommande la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2007-2010. Cet exercice sera assorti de propositions d'action à mettre en œuvre. Le premier axe comprend également l'examen de questions particulières, relatives notamment aux actions prioritaires de cette stratégie, aux nouveaux enjeux et aux problématiques en émergence. Cet examen pourrait porter, par exemple, sur le transfert et la valorisation des savoirs, les alliances entre les acteurs, l'efficacité des stratégies d'innovation sur le terrain ou la participation élargie à la gouvernance.

Le deuxième axe d'intervention insiste sur un des déterminants reconnus de l'innovation en proposant un examen approprié des conditions de gouvernance du système d'innovation. L'objectif est de mieux saisir les enjeux liés au pilotage de cet imposant dispositif et de déterminer quelles sont les pratiques les plus efficaces à mettre en place. Le Conseil souhaite proposer ici des moyens de rendre les stratégies de développement de la recherche et de l'innovation plus performantes sur le terrain, et ce, en tenant compte de l'hétérogénéité des milieux visés.

**Axe a — Une analyse des dimensions du système d'innovation : économique, technologique, sociale, éthique, etc.**

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Produire annuellement un rapport de conjoncture à l'intention du ministre sur les résultats obtenus en matière de recherche, de science et d'innovation, assorti de recommandations pertinentes	Dépôt annuel d'un rapport de conjoncture	En raison de l'annonce de l'abolition du Conseil et du départ de la majorité de ses ressources, le Conseil n'a pas produit de rapport de conjoncture.
À l'initiative du Conseil ou de la Commission, ou à la demande du ministre ou d'autres groupes concernés, effectuer des analyses sur des questions particulières, des actions prioritaires et des enjeux de la recherche et de l'innovation, et proposer des pistes d'action pertinentes	Production d'une étude sur la formation en éthique des futurs chercheurs  Nombre de travaux réalisés	Étude réalisée en septembre 2008 (CEST)  Production de deux avis et deux études. Un autre avis et son document d'appui sont sur le point d'être publiés. (CST)  Production de deux documents de réflexion et 5 projets en cours (CEST)

**Commentaires**

Malgré que le nombre de personnes en poste soit passé de 13 à 3 au cours de l'exercice, 2010 a été une année de forte production, puisque le Conseil a produit deux avis (*Pour un financement performant de l'innovation dans les entreprises*, *L'innovation dans la chaîne logistique des marchandises*), ainsi qu'une étude (*Le financement de l'innovation dans les entreprises*). Il lancera au printemps 2011 un avis sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les relations universités-entreprises ainsi qu'un document d'accompagnement.

Par ailleurs, il a également mis en ligne une étude qu'il a commandée et commanditée de M. Richard Shearmur, en collaboration avec Gaëtan Dussault, *Les dimensions spatiales des facteurs d'innovation au Québec : une étude exploratoire*. Cette étude devait appuyer un avis qu'entendait produire le Conseil en la matière, mais qui a dû être suspendu en raison du départ des deux porteurs de dossiers et de l'abolition du Conseil.

Au cours de l'exercice, la Commission a produit très peu de documents en raison d'un manque de ressources et de l'incertitude entourant le repositionnement du Conseil. La Commission a fait des choix stratégiques dont celui de travailler sur la question de la fin de vie. En effet, en décembre 2009, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion pour que soit constituée une commission ad hoc en vue d'étudier la question de la mort dans la dignité et, le cas échéant, les modalités de son application. La Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) fut alors mandatée pour produire un document de consultation. Elle a demandé à la Commission de l'éthique de la supporter dans sa réflexion, ce qu'elle a accepté. Dans la foulée de cette réflexion déjà bien amorcée avec le CSSS la CEST a décidé de poursuivre sa propre réflexion et de la partager avec la population. C'est ainsi qu'elle a publié deux documents intitulés respectivement *Mourir dans la dignité. Sept questions sur la fin de vie, l'euthanasie et l'aide au suicide* et *Mourir dans la dignité. Des précisions sur les termes et quelques enjeux éthiques*. Les deux documents sont disponibles en ligne seulement via le site Web de la Commission.

La Commission a poursuivi ses travaux sur les nanotechnologies dans le domaine de l'agroalimentaire. Le supplément à son avis sur les nanotechnologies sera publié à l'automne 2011.

Elle a également amorcé sa réflexion sur plusieurs sujets : la gestion de l'eau, la médecine personnalisée, la propriété intellectuelle et les énergies renouvelables. Ces thèmes seront abordés au fur et à mesure de la disponibilité des ressources humaines et financières au cours de la prochaine année. « *Le sport : la fin justifie-t-elle les moyens?* » est le thème retenu lors de la CEST-Jeunesse 2011. La publication de cet avis « jeunesse » est prévue pour l'automne 2011. Afin de susciter la réflexion sur ce sujet, la Commission a organisé au cours de l'hiver, de concert avec le Cégep Limoilou, une Grande Rencontre dont le thème était *Le sport : entre éthique, science et technologie. La fin justifie-t-elle les moyens?* Plusieurs experts ont participé à cette table ronde. Un athlète olympien y a témoigné de son expérience et y a partagé sa réflexion sur la question.

#### Axe b — Un examen des conditions de gouvernance du système d'innovation

Objectif	Indicateur	Résultat
Effectuer une série d'études, d'ici 2010, sur les divers aspects de la gouvernance du système d'innovation québécois en vue de proposer des moyens de rendre plus efficaces les stratégies de développement de la recherche et de l'innovation	Nombre d'études produites	Aucune production spécifique durant l'exercice. Cependant, les avis sur le financement de l'innovation dans les entreprises ainsi que sur la gestion intégrée de la ressource en eau au Québec contiennent des recommandations claires sur la gouvernance, tout comme le futur avis sur la propriété intellectuelle.

### 2.2 Orientation 2 : Contribuer au rapprochement entre science, technologie et société

Au Québec, comme ailleurs, les rapports entre la science, la technologie et la société se nouent souvent avec difficulté. Aussi, dans le but de favoriser une meilleure adéquation entre les finalités de la recherche et les besoins de la société, le Conseil et la Commission accordent une grande attention à l'expression des attentes, des préoccupations et des craintes de la population. C'est pourquoi cette deuxième orientation cible la demande sociale de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies, de même que les enjeux éthiques de la science et de la technologie.

Dans le cadre du projet *Perspectives STS*, le Conseil a publié en 2010 la dernière de ses stratégies de recherche soit *Gestion durable des ressources en eau au Québec : les défis de l'intégration et les enjeux de la recherche associés*. La préparation de cet avis a été rendue possible grâce à la collaboration d'un comité des partenaires gouvernementaux (avec un appui particulier du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) et d'un large comité de pilotage auquel participaient des représentants des divers groupes concernés.

Quant à la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, elle n'a pu mener autant d'activités liées à la promotion de l'éthique qu'elle l'aurait souhaité faute de ressources humaines et financières. La Commission a tenté autant que faire se peut de favoriser, par ses actions de sensibilisation, d'information et d'échange avec la population, une véritable réflexion éthique basée sur des informations diverses et fiables notamment en ce qui concerne les questions de fin de vie.

En collaboration avec les multiples acteurs concernés par le progrès scientifique et technologique, elle a assumé sa responsabilité éthique de contribuer au développement d'une société dans laquelle technoscience et bien commun vont de pair.

**Axe a — Une attention particulière à la demande sociale de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies**

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Mener à terme, d'ici 2009, le projet Perspectives STS et dresser un bilan de la démarche	Dépôt de sept stratégies de recherche et de transfert de connaissances  Publication d'un avis sur la détermination des priorités en science et technologie  Publication d'un bilan de Perspectives STS	La septième stratégie est publiée en 2010 (CST)  Mise en ligne de l'avis en mars 2009 (CST)  Élaboration d'un premier portait en mai 2009. Processus interrompu avec la fermeture du Conseil (CST)
Sensibiliser les acteurs du développement et le grand public à l'apport de la recherche aux grands défis retenus	Nombre et type d'activités de sensibilisation réalisées  Nombre de personnes rejointes	8 activités réalisées  Plus de 400 personnes, surtout des experts et des décideurs
Définir des avenues nouvelles de rapprochement entre science, technologie et société d'ici 2009-2010	Production d'un document d'orientation sur le sujet	Suspension du projet avec la fermeture du Conseil

**Commentaires**

La stratégie de recherche sur la gestion intégrée des ressources en eau, qui répond au dernier défi de *Perspectives STS* et qui porte sur l'exploitation des ressources naturelles dans la perspective de développement durable, a été publiée en 2010.

Par ailleurs, à la suite de *l'Avis recherche et innovation. Vers un processus de priorisation systématique et adapté pour le Québec* qui a été publié en 2009, le Conseil a été invité pour une deuxième fois à un exercice de prospective à Ottawa, à l'invitation de Santé Canada. Cet exercice, qui réunit plusieurs acteurs canadiens ayant une réflexion et une approche à long terme sur le développement possible de la santé (recherche, science, enjeux, etc.) au Canada, s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique de Santé Canada. Le CST a été invité à y contribuer en raison de sa contribution à la réflexion sur le devenir de la santé via *Perspectives STS* (défis 1 et 2) ainsi que de sa réflexion et expertise en prospective.

**Axe b — La prise en compte des enjeux éthiques**

Objectif	Indicateurs	Résultats
Renforcer les mécanismes de sensibilisation, d'information et d'échange existants de concert avec l'ensemble des acteurs de la société sur les enjeux éthiques de la science et de la technologie, et en créer de nouveaux à la Commission de l'éthique d'ici à 2010	Nombre et type d'activités réalisées  Nombre et diversité des interlocuteurs rejoints	De nombreuses activités organisées (Voir tableau 1)  (Voir tableau 1)

## Commentaires

En 2010-2011, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie a tout de même pu réaliser plusieurs activités qui ont visé une clientèle diversifiée. Les plus marquantes sont celles qui suivent.

Cherchant des moyens pour sensibiliser les étudiants des collèges à l'importance de développer une réflexion éthique et à devenir des citoyens éclairés et capables de participer aux débats publics, la Commission organise aux deux ans une Commission-Jeunesse. Ainsi, une quatrième édition a eu lieu à l'hiver 2011 sous le thème *Le sport : la fin justifie-t-elle les moyens?* Pour alimenter le débat, elle a organisé dans le cadre des Grandes Rencontres du Cégep Limoilou, une table ronde intitulée *Le sport : entre éthique, science et technologie. La fin justifie-t-elle les moyens?*, un événement auquel plus de 250 cégépiens de la province ont assisté.

Dans un contexte semblable, la Commission a participé à titre de partenaire pour une 7<sup>e</sup> année consécutive au Forum international Science et société, qui, pour sa 11<sup>e</sup> édition, avait pour thème *Nature et Culture*. En référence à son avis sur les médicaments psychotropes de 2009, elle y a d'abord animé une table ronde sur les substances psychotropes. Elle a ensuite offert aux participants une représentation de la pièce de théâtre *Top Net!* portant sur la cyberintimidation.

Cette pièce de théâtre créée à la suite de l'avis de la Commission-Jeunesse 2009 intitulé *Cyberintimidation, un regard éthique proposé par des jeunes* fait depuis quelques années œuvre d'éducation dans les écoles secondaires du Québec grâce à un partenariat avec certains corps policiers du Québec. Or cette année, préoccupée par le phénomène sans cesse grandissant, la Commission a redoublé d'efforts en greffant au spectacle un atelier conférence sur la cyberintimidation qui est animé par un professionnel de la Commission et un agent de police de la région concernée. Joignant également sa voix à Jeunesse J'écoute, la Commission a présenté aux parents une séance d'information et de sensibilisation sur le phénomène. L'énergie déployée par la Commission à informer et à sensibiliser les jeunes au fléau qu'est la cyberintimidation lui a valu en 2010-2011 une présence accrue sur la scène médiatique.

Il faut aussi mentionner la collaboration de la Commission au cours *Écritures et publics* puis au cours *Rédaction spécialisée* du programme de communication de l'Université Laval. Ils avaient pour finalité respective l'élaboration d'un dépliant puis d'un canevas de «PowerPoint» à l'image de la Commission. Plus de 100 étudiants, finissants au baccalauréat en communication et étudiants à la maîtrise, ont participé au cours de la session d'automne 2010 à la mise au point de ces outils visant à mieux faire connaître la Commission. Cela leur a permis à la fois de connaître la Commission et d'être sensibilisé à ses travaux. En raison des ressources humaines et financières plus que limitées au Secrétariat de la Commission, les deux projets n'ont pu être complétés avant la fin de l'année financière. La Commission entend toutefois en 2011-2012 aller de l'avant avec l'idée d'arrimer son dépliant de présentation et ses présentations audio-visuelles à son image infographique actualisée en 2009.

Pour répondre à son mandat visant à sensibiliser et à susciter la réflexion sur les enjeux éthiques auprès de la population, la Commission a publié en juillet 2010 un document de réflexion intitulé *Mourir dans la dignité. Des précisions sur les termes et quelques enjeux éthiques*. Ce document s'inscrit dans la foulée de la consultation publique menée par la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. Un deuxième document sur la fin de vie a été publié en octobre 2010. Intitulé *Mourir dans la dignité. Sept questions sur la fin de vie, l'euthanasie et l'aide au suicide*, ce dernier s'adresse aux personnes intéressées par les conditions dans lesquelles se déroule la fin de vie. Il déborde des seules questions d'euthanasie et d'aide au suicide, et dépasse les dimensions techniques, légales et médicales. Ces deux publications ont d'ailleurs mené à la participation de la Commission à la table ronde *Réflexion sur les enjeux et les obligations légales, morales et éthiques du mourir dans la dignité* organisée par la Chaire publique ALIÉS de l'Université Laval.

L'événement Philopolis, organisé de concert par les communautés philosophiques des quatre universités de la métropole, a retenu l'attention de la Commission. Créant un espace pour explorer la philosophie et constituant un lieu d'échange et de dialogue qui permet de tisser des liens entre les disciplines et entre les gens, la Commission y a vu une belle opportunité de partenariat. C'est ainsi qu'à l'hiver 2011, lors de

la 2<sup>e</sup> édition, elle y a présenté une table ronde intitulée *Qu'est-ce que mourir dans la dignité?* afin de réfléchir collectivement d'un point de vue philosophique sur les questions sur la fin de vie.

Enfin, à la suite de multiples commentaires d'utilisateurs du site Web sur sa convivialité et sur les conseils d'experts en informatique, la Commission a décidé de revoir la structure de ce dernier et d'en réaliser la traduction anglaise.

À l'échelle internationale, la Commission a été invitée par la Commission nationale française pour l'UNESCO et la Commission canadienne pour l'UNESCO à participer à un séminaire portant sur *Les conceptions présidant à l'organisation du prélèvement d'organes et de la greffe en France au Canada et aux États-Unis*. Cet événement, qui s'est tenu à Paris en avril 2010, a permis à la Commission de mettre en valeur son expertise particulière sur le sujet, notamment son avis publié en 2004 sur le don et la transplantation d'organes. Elle y a présenté sa réflexion sur le consentement et sur les perspectives pour le don croisé et le don altruiste.

La Commission a encore une fois été très présente sur la place publique au cours de l'année. Plusieurs sujets ont interpellé la population et ont suscité des débats. C'est ainsi que la Commission a été interpellée sur des questions aussi diverses que la décision du gouvernement de rendre gratuite la fécondation in vitro, la croissance du phénomène de la cyberintimidation, la médecine spécialisée et les questions entourant la mort dans la dignité. L'aspect sensible de ces questions a donné l'opportunité à la Commission de répondre à son mandat d'informer la population.

De multiples activités ont été tenues, tant auprès du grand public que des jeunes ou des milieux d'affaires et de l'industrie : conférences, collaborations à des événements, entrevues et formations. Toutes ces activités ont permis de renforcer les mécanismes de sensibilisation, d'information et d'échange de la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie à l'échelle nationale et internationale.

**Tableau 1**  
**Nombre et diversité des interlocuteurs rejoints par les activités de la Commission**

<b>Activités</b>	<b>Nombre d'interlocuteurs rejoints</b>	<b>Diversité des interlocuteurs rejoints</b>
Formations sur le plagiat électronique	4 formations 114 élèves rejoints	Grand public
Projets étudiants	115 étudiants et 3 professeurs rejoints	Grand public et experts
Table ronde « Le sport : Entre éthique, science et technologie. La fin justifie-t-elle les moyens? »	250 élèves et plusieurs professeurs rejoints	Grand public et experts
Pièce de théâtre « Top net »	13 représentations 3395 personnes rejoints	Grand public et experts
11 <sup>e</sup> Forum international Science et société – atelier « L'alchimie des psychotropes »	2 représentations 100 cégépiens rejoints	Grand public
Philopolis – kiosque et table ronde « Qu'est-ce que mourir dans la dignité? »	Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts
Mise à jour et traduction du français à l'anglais du site Web	Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts
Conférences diverses	5 produites Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts

**Couverture médiatique :**

Articles/entrevues - écrit -	36 articles produits Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts
---------------------------------	--	-------------------------

Activités	Nombre d'interlocuteurs joints	Diversité des interlocuteurs joints
Articles/entrevues - télévision -	2 productions télévisées Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts
Articles/entrevues - radio -	3 entrevues produites Nombre d'interlocuteurs ND	Grand public et experts

### **2.3 Orientation 3 : Accroître l'efficacité et le rayonnement du Conseil de la science et de la technologie et de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie**

Au cours de l'exercice et conformément au repositionnement de l'action du Conseil réalisé au cours de l'exercice précédent, le Conseil a mené les travaux pour la préparation du futur avis sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les liens université-entreprise en s'appuyant fortement sur de larges consultations et rencontres de travail avec divers acteurs et milieux. Les points de vue récoltés et les grandes orientations retenues par le Conseil ont ensuite été validés lors d'un Forum regroupant des acteurs reconnus pour leur expertise. Ce faisant, le Conseil favorise le cheminement des personnes consultées ainsi que l'appropriation par celles-ci des contenus de ses avis.

Au cours de l'exercice, le Conseil a eu davantage recours aux stratégies de maillage et de réseautage afin de multiplier les échanges avec les acteurs de l'innovation, incluant le milieu des entreprises. Il estime ainsi être mieux en phase avec les réalités de l'innovation, très différentes d'un secteur ou d'un milieu à l'autre, et plus apte à comprendre leurs besoins et leurs problématiques spécifiques.

La Commission s'applique également à cultiver ses relations avec les autres organismes consultatifs du Québec et avec leurs homologues de l'extérieur. Ces échanges favorisent le partage et l'avancement des réflexions sur des problématiques communes.

Ainsi, elle a continué à renforcer ses collaborations avec ses partenaires habituels tels l'ACFAS, la Société pour la promotion de la science et de la technologie, le Commissaire à la santé et au bien-être, l'unité d'éthique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que différents ministères et organismes dont le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Elle a également consolidé ses collaborations avec la Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO, la Commission canadienne pour l'UNESCO, le ministère des Relations intergouvernementales, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Assemblée nationale et la Sûreté du Québec. Elle a développé des complicités avec la chaire publique ALIÈS de l'Université Laval, la Fédération des cégeps, Jeunesse J'écoute, Philopolis, plusieurs universités et cégeps, ainsi qu'avec différents membres de la communauté scientifique et des représentants des pouvoirs publics.

Le site Web de la Commission n'ayant été refait qu'en 2009, il ne peut en résulter une évaluation significative de l'évolution du nombre de téléchargements. En outre, considérant que la Commission n'a publié que deux documents de réflexion cette année, il était prévisible de noter une diminution du nombre de téléchargements, lequel s'élève en date du 31 mars 2011 à 1668. Pourtant, l'intérêt qui est porté à la Commission s'avère grandissant. En 2009-2010, le site comptait 6 487 visiteurs alors qu'il est de 8 040 pour 2010-2011.

**Axe a — Le renforcement de l'impact et de la diffusion des messages**

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Effectuer un suivi systématique de la prise en charge des recommandations	<p>Relevé annuel du rayonnement et des retombées des recommandations du Conseil (fiche de suivi)</p> <p>Relevé quinquennal du rayonnement et des retombées des avis de la Commission de l'éthique</p>	<p>44 fiches décrivant le rayonnement et les retombées des productions (CST)</p> <p>66 fiches décrivant le rayonnement et les retombées des productions (CEST)</p> <p>Publication du « Rapport d'activité 2001-2007 et perspectives d'avenir » en avril 2009</p>
Faire la promotion des avis et des recommandations par l'organisation d'activités destinées aux interlocuteurs visés et à un plus large public	<p>Nombre d'activités de promotion destinées aux interlocuteurs et à un plus large public, et nombre de personnes touchées</p> <p>Nombre et diversité des partenariats réalisés</p> <p>Nombre de téléchargements des travaux du Conseil et de la Commission de l'éthique</p> <p>Profil de la clientèle</p>	<p>8 activités organisées et plus de 400 personnes touchées (voir annexe 7) (CST)</p> <p>23 activités organisées, nombre variable de personnes touchées (CEST)</p> <p>Partenariats réalisés avec plusieurs organismes : ADRIQ, ACFAS, CREPUQ, Conseil de l'innovation, communauté scientifique et représentants des pouvoirs publics, MDEIE (CST)</p> <p>Partenariats réalisés avec plusieurs organismes : ACFAS, Fédération des cégeps, ALIÈS, Philopolis, Jeunesse J'écoute, Université de Sherbrooke et Université Laval (CEST)</p> <p>4828 téléchargements totaux pour les publications du CST produites dans l'année (Voir tableau 2)</p> <p>1668 téléchargements totaux pour les publications de la CEST produites dans l'année (Voir tableau 3)</p> <p>Le profil de la clientèle n'a pas été compilé en 2010-2011. Une modification au site Web du Conseil a enlevé le formulaire à compléter par les visiteurs.</p>

## Commentaires

Le Secrétariat du Conseil a mis en place depuis plusieurs années un système de suivi du rayonnement et des retombées de ses productions. C'est ainsi que, pour 2010-2011, des traces de chaque parution dans les médias ont été enregistrées. La Commission de l'éthique de la science et de la technologie a produit une fiche descriptive pour chacune des productions retrouvées dans une publication ou un média.

Des articles sur des productions du Conseil ou sur celui-ci ont parus dans le journal *les Affaires* (un article à la une), dans la revue *Découvrir*, dans *le Devoir* et le *Journal de Québec*, dans *Québec Science* et dans *Research Money*. La majorité de ceux-ci portaient sur l'abolition du Conseil de la science et de la technologie.

Par ailleurs, le Conseil a organisé quelques activités de promotion (conférence, participation à des événements, etc.) pendant l'année et, chaque fois, il l'a fait en partenariat avec des acteurs des milieux industriel, gouvernemental et universitaire. Parmi ces activités, mentionnons six présentations de la présidente sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les relations université-entreprise.

De plus, en lien avec le dossier de la propriété intellectuelle, le Conseil a consulté plus d'une centaine d'experts dans le cadre de six rencontres de validations sectorielles ainsi que de rencontres de travail. Le Forum de validation qu'il a tenu le 14 février à l'Institut des matériaux industriels du CNRC-NRC à Boucherville a de son côté rejoint plus de cent experts.

En ce qui a trait à la Commission, le système de suivi du rayonnement et des retombées de ses productions permet de constater une présence médiatique importante, malgré le peu de publications au cours de l'année. Plus de 40 entrevues ont été effectuées, 5 conférences ont été prononcées et 18 collaborations à des événements externes ont été recensées.

Afin de promouvoir, sensibiliser, informer et susciter des débats au sein de la société, la Commission a encore innové sur le plan de ses actions. Son partenariat avec différents corps policiers du Québec a permis d'une part une plus large diffusion de la pièce de théâtre *Top Net !*, portant sur la cyberintimidation et d'autre part, d'y ajouter un atelier d'information et de sensibilisation adapté à la clientèle (étudiants et parents).

L'annonce de la gratuité de la fécondation *in vitro* au Québec a suscité beaucoup de questionnement et a provoqué plusieurs entrevues dans les médias, pour un total de 17.

Sur le plan international, la Commission a été très active. En plus d'avoir présenté deux communications au séminaire de l'UNESCO à Paris au printemps 2010, la CEST a collaboré à l'organisation du Forum international Science et société pour une 7<sup>e</sup> année consécutive. La Commission y a présenté la pièce de théâtre sur la cyberintimidation *Top Net!* et un professionnel du Secrétariat y a animé une table ronde sur les substances psychotropes.

**Tableau 2**  
**Nombre de téléchargements des documents publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011 au CST**

<b>Titre</b>	<b>Date de mise en ligne</b>	<b>Nombre de téléchargements 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011</b>
<i>Avis - Pour un financement performant de l'innovation dans les entreprises</i>	Juin 2010	831
<i>Avis - L'innovation dans la chaîne logistique des marchandises</i>	Juin 2010	1283
<i>Supply Chain Innovation as a Key driver of Productivity and Competitiveness – Executive Summary</i>	Juillet 2010	103
<i>Étude - Le financement de l'innovation dans les entreprises</i>	Juillet 2010	932
<i>Rapport annuel de gestion 2009-2010</i>	Septembre 2010	80
<i>Les dimensions spatiales des facteurs d'innovation au Québec: une étude exploratoire</i>	Septembre 2010	157
<i>Gestion durable des ressources en eau au Québec : les défis de l'intégration et les enjeux de la recherche associés</i>	Octobre 2010	1268
<i>Executive Summary – Strategy Perspective STS – Water Resource in Quebec</i>	Octobre 2010	174
<b>Total</b>		<b>4828</b>

**Tableau 3**  
**Nombre de téléchargements des documents publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011 à la CEST**

<b>Titre</b>	<b>Date de mise en ligne</b>	<b>Nombre de téléchargements 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011</b>
<i>Document de réflexion – Mourir dans la dignité : des précisions sur les termes et quelques enjeux éthiques</i>	9 juillet 2010	1202
<i>Document de réflexion – Mourir dans la dignité: sept questions sur la fin de vie, l'euthanasie et l'aide au suicide</i>	19 octobre 2010	466
<b>Total</b>		<b>1668</b>

Comme le montre le tableau 2, le nombre de téléchargements du site Internet du Conseil a substantiellement augmenté en 2010-2011, passant de 2527 en 2009-2010 à 4828 pour 2010-2011, soit une augmentation de 91 %. Cet accroissement s'explique principalement par le fait que le Conseil a publié beaucoup de nouveautés appréciées et que le bouche-à-oreille a bien fonctionné. Ces chiffres ne tiennent compte que des téléchargements des documents publiés durant l'exercice. Si on prend l'ensemble des téléchargements pour l'année, on arrive à 29 005. Ce chiffre inclut 1226 téléchargements

relatifs au Rapport de conjoncture 2009 sur l'innovation ouverte, qui a été publié peu de temps avant le début du présent exercice.

Le tableau 3 indique le nombre de téléchargements associés aux publications de la Commission pour cet exercice financier. La lecture des chiffres peut être interprétée de prime abord comme étant négative. En effet, le résultat total est plus de quatre fois inférieur à celui de l'an passé. L'explication réside dans le fait que la Commission n'a publié que deux documents de réflexion en 2010-2011, alors qu'elle recensait 14 titres en 2009-2010. Ainsi, la Commission propose d'interpréter les données selon le nombre moyen de téléchargements par publication. La Commission affichait 14 nouveaux titres desquels découlaient 7679 téléchargements sur le site Web en 2009-2010, d'où un téléchargement moyen de 548,5. En 2010-2011, elle affiche deux nouveaux titres desquels découlent 1668 téléchargements sur le site Web, d'où un téléchargement moyen de 834. En évaluant ainsi le facteur du nombre de titres publiés, on constate que l'intérêt porté à chaque publication de la Commission augmente.

#### Axe b — Le recours au maillage et au réseautage

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Renforcer les liens avec les acteurs du système d'innovation, en particulier avec le milieu des entreprises	Nombre d'activités de liaison réalisées et type d'acteurs	8 activités de liaison réalisées (CST)
Accentuer les relations et les activités avec des organismes à vocation similaire au Québec et ailleurs dans le monde	Nombre d'activités réalisées	8 activités réalisées (CST) 23 activités réalisées (CEST)
	Nombre d'organismes rejoints	Multiplés organismes rejoints (CST) Multiplés organismes rejoints (CEST)

#### Commentaires

Le Conseil a participé à plusieurs activités de liaison pour renforcer ses liens avec les acteurs du système d'innovation. Entre autres, le Conseil est membre du comité Science, technologie, innovation de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Depuis quelques années, il participe aux assises de l'Union des municipalités du Québec en vue de remettre le Mérite Ovation municipale et au Comité Innovation du CTREQ (Centre de transfert sur la réussite scolaire au Québec).

*L'Avis sur l'innovation dans la chaîne logistique des marchandises* est utilisé par le Cégep André-Laurendeau dans le cadre de ses cours, tandis que le réseau Angés Québec se sert de *l'Étude sur le financement de l'innovation dans les entreprises* comme manuel descriptif de l'ensemble de l'aide financière à l'innovation au Québec.

Pour sa part, la Commission a communiqué avec de multiples organismes internationaux et nationaux avec lesquels elle entretient des liens étroits. Ainsi, elle a des relations soutenues avec le Comité consultatif national d'éthique (France), plusieurs comités d'éthique européens, la Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO, la Commission canadienne de l'UNESCO, l'Association internationale droit, éthique et science, l'Institut Pasteur, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le réseau international francophone de bioéthique. Au Québec, la Commission est membre du Comité interministériel sur les OGM et membre du Comité interministériel relatif à l'UNESCO. Tout en participant à la formation d'une centaine d'étudiants en communication de l'Université Laval, elle a contribué à faire connaître l'organisme à ces jeunes. Elle a en outre sensibilisé et informé les élèves de plusieurs écoles secondaires et cégeps sur les enjeux éthiques liés à une mauvaise utilisation des technologies de l'information et a participé à plusieurs activités qui ont renforcé ses liens avec l'ACFAS. La Commission souligne que son avis sur les nanotechnologies est utilisé à l'Université de Sherbrooke et à l'Université

Laval dans le cadre de certains cours. Son avis de la Commission-Jeunesse 2005 sur le plagiat électronique est pour sa part devenu une source obligatoire aux plans de cours de l'Université Laval.

### Axe c – L'amélioration des façons de faire

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Diversifier les partenariats dans la réalisation des projets	Nombre et type de partenariats réalisés	5 partenariats réalisés (CST)
		7 partenariats réalisés (CEST)
Accroître l'utilisation des moyens électroniques de diffusion	Nombre de visites des sites Web du Conseil et de la Commission de l'éthique	18 779 visites sur le site Internet du Conseil
		12 404 visites sur le site Internet de la Commission
	Proportion de documents téléchargés/documents papier distribués	CST (Voir tableau 4)
		CEST (Voir tableau 5)

### Commentaires

Outre les activités mentionnées précédemment, le Conseil et la Commission comptent sur la collaboration de nombreux partenaires dans la réalisation de leurs propres travaux.

Ainsi, le Conseil a formé, un comité de pilotage de la stratégie sur la gestion intégrée des ressources en eau, un comité de pilotage pour la réalisation de l'avis sur le financement, un comité de pilotage pour les avis sur l'innovation dans la chaîne logistique des marchandises et sur les dimensions spatiales de l'innovation et finalement un comité de travail sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les liens université-entreprise. Il a également mis sur pied un comité sur la formation ainsi qu'un autre sur l'organisation du Forum en matière de propriété intellectuelle. Ces initiatives permettent de mener une réflexion commune sur des questions qui mobilisent plusieurs intervenants et qui sont susceptibles de déboucher sur des actions menées de concert avec eux. Tous les comités de travail comprennent des représentants des différents milieux qui participent au système d'innovation.

Le Conseil compte également beaucoup sur son site Internet afin d'accroître la diffusion de ses travaux.

Cette année, on constate que 73 % des documents produits et distribués pendant l'année de référence l'ont été par voie électronique (Voir le tableau 4).

La Commission forme aussi des comités de travail pour mener à bien ses avis et ses suppléments. Pour l'exercice financier 2010-2011, la Commission a formé un comité de pilotage sur le thème « Qu'est-ce que l'éthique » afin d'offrir des contenus qui seront mis en ligne sur le site Web. Le comité de pilotage sur « les nanotechnologies dans le secteur de l'agroalimentaire » a poursuivi ses activités. Ces initiatives permettent de mener une réflexion commune avec des experts de divers milieux en plus d'alimenter les travaux du Secrétariat de la Commission.

La Commission escompte également que les modifications apportées à son site Web le rendront plus convivial et plus interactif et permettront d'accroître la diffusion de ses travaux. Elle croit pouvoir atteindre un plus large public et favoriser la fidélité des internautes. Pour la Commission, la variable « visite » correspond à une visite effectuée sur son site Web, nonobstant la fréquence des visites d'un même internaute. En 2010-2011, il y a eu au total 12 404 visites, soit une augmentation approximative de 38%. La totalité des documents produits et distribués pendant l'année de référence l'a été par voie électronique (voir le tableau 5).

**Tableau 4**  
**Distribution des documents publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011 (CST)**

<b>Titre</b>	<b>Tirage papier</b>	<b>Exemplaires papier distribués</b>	<b>Téléchargements (version numérique)</b>	<b>Part Téléchargements/ documents distribués en papier</b>	<b>Part téléchargements/ total des documents distribués</b>
Avis - L'innovation dans la chaîne logistique des marchandises	600	529	1283	243 %	71 %
Supply chain innovation as a key driver of productivity and competitiveness – executive summary – Position Statement	0	0	103	S.O.	100 %
Avis – Pour un financement performant de l'innovation dans les entreprises	750	640	831	130 %	56 %
Étude – Le financement de l'innovation dans les entreprises	250	242	932	385 %	79 %
Gestion durable des ressources en eau au Québec : Les défis de l'intégration et les enjeux de recherche associés (Perspectives STS)	450	369	1268	344 %	77 %
Executive Summary – Strategy Perspective STS – Water Resource in Quebec	0	0	174	S.O.	100 %
Rapport annuel de gestion 2009-2010	50	42	80	190 %	66 %
Étude exploratoire - Les dimensions spatiales des facteurs d'innovation au Québec INRS	0	0	157	S.O.	100 %
<b>Total</b>	<b>2100</b>	<b>1822</b>	<b>4828</b>	<b>265%</b>	<b>73 %</b>

Il est à noter que le Rapport de conjoncture 2009, publié en février 2010 a été consulté 1226 fois sur le site Web du CST. Quant au résumé du Rapport annuel de conjoncture 2009, il a été consulté 746 fois durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011.

**Tableau 5**  
**Distribution des documents publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011 (CEST)**

<b>Titre</b>	<b>Tirage papier</b>	<b>Exemplaires papier distribués</b>	<b>Téléchargements (version numérique)</b>	<b>Part téléchargements/ documents distribués en papier</b>	<b>Part téléchargements/ total des documents distribués</b>
Document de réflexion – Mourir dans la dignité : sept questions sur la fin de vie, l'euthanasie et l'aide au suicide	0	0	466	S.O.	100 %
Document de réflexion – Mourir dans la dignité : des précisions sur les termes et quelques enjeux éthiques	0	0	1202	S.O.	100%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1668</b>	<b>S.O.</b>	<b>100%</b>

Note : Depuis sa publication en novembre 2009, l'avis de la Commission-Jeunesse 2009 *Cyberintimidation : un regard éthique proposé par des jeunes* a été téléchargé 2424 fois. Il s'agit du document le plus téléchargé du site Web de la Commission.

### 3 RESSOURCES

#### 3.1 Ressources humaines

Le tableau 6 présente l'effectif autorisé du Conseil de la science et de la technologie pour l'année 2010-2011, y compris celui de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (17 ETC réguliers et un occasionnel).

**Tableau 6**  
**Effectif autorisé pour l'année se terminant le 31 mars 2011**

Effectif	Hors cadres	Cadres supérieurs	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Présidence	1					1
Secrétariat du Conseil		1	8	3	1	13
Secrétariat de la Commission		1	2*		1	4
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>18</b>

\*1 ETC occ.

#### 3.2 Ressources financières

Le tableau 7 présente les ressources financières (crédits votés et dépenses réelles) pour l'année 2010-2011 ainsi que pour l'année précédente.

**Tableau 7**  
**Ressources financières pour l'année se terminant le 31 mars 2011\***

Supercatégories	Crédits votés (000 \$)	Budget de dépenses révisé (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)	
			2010-2011	2009-2010
Fonctionnement rémunération	1114,5	1119,6	880,2	1230,4
Fonctionnement Autres dépenses	510,0	496,3	328,8	812,6
<b>Total budget de dépenses</b>	<b>1624,5</b>	<b>1615,9</b>	<b>1209,0</b>	<b>2043,0</b>

\*Programme 02 – Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation, élément 05 — Conseil de la science et de la technologie

### 4 APPLICATION DES LOIS, DES POLITIQUES ET DES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil de la science et de la technologie doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il ne fournit pas de services directs à la population ni aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

#### 4.1 Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil de la science et de la technologie et la Commission de l'éthique de la science et de la technologie sont partie prenante à la politique ministérielle (MDEIE) en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Un membre du personnel d'encadrement est responsable de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information pour le Conseil. En 2010-2011, le Conseil a reçu une demande d'accès à l'information du Service de recherche de l'opposition

officielle. Madame Brigitte Van Coillie-Tremblay, secrétaire générale du Conseil, a répondu par lettre le 7 juillet 2010.

Le Conseil a également, depuis novembre 2009, une section sur l'accès à l'information dans son site Internet. Cette section a été créée dans le but de faciliter la mise en œuvre de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

#### 4.2 Éthique et déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et il se conforme aux directives du plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale. Pour leur part, les membres du Conseil et ceux de la Commission s'engagent à respecter un code de déontologie présenté ici à l'annexe 5 et 6. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2010-2011.

#### 4.3 Politique linguistique

Le Conseil et la Commission se conforment aux principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

#### 4.4 Programme d'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant aux objectifs du programme d'accès à l'égalité en emploi appliqué au Conseil. Il y a eu une embauche au cours de la période 2010-2011. Parmi l'effectif régulier de 17 ETC, on compte un membre des communautés culturelles, pour un taux de 6 %. Pour la même période, on compte 7 femmes réparties de la façon suivante.

**Tableau 8**  
**Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2011**

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	2	4	0	2	8
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	2	3	0	2	7
<b>Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)</b>	<b>100 %</b>	<b>75%</b>	<b>S.O.</b>	<b>100 %</b>	<b>88%</b>

#### 4.5 Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

#### 4.6 Démarche et activités en développement durable

##### 4.6.1 Développement durable

Le Conseil et la Commission se sont engagés dans la préparation d'un plan de développement durable qui a été rendu public en février 2009.

À noter que deux des cinq publications sur lesquelles le Conseil a travaillé au cours de l'exercice accordaient une part importante au développement durable. Il s'agit de l'avis *L'innovation dans la chaîne logistique des marchandises* et de l'avis *Gestion durable des ressources en eau au Québec : les enjeux de la recherche associés*.

Le personnel du Conseil et de la Commission est déjà très sensibilisé à la prise en compte des principes de développement durable dans sa vie quotidienne au travail. Ainsi plus de la moitié (53 %) des employés utilisent le transport actif ou le transport collectif pour se rendre à leur bureau. De plus, la collecte sélective des matières résiduelles est en vigueur sur les lieux de travail. Des efforts sont également faits pour réduire la consommation de papier; l'impression recto verso est privilégiée. Enfin, le tirage des publications continue de diminuer et plusieurs avis ou études sont uniquement disponibles sur le site Web : c'est le cas pour trois publications du Conseil et pour toutes les publications de la Commission cette année.

#### *4.6.2 Changements climatiques*

Conformément au *Plan d'action 2006-2012* sur les changements climatiques, le Conseil de la science et de la technologie et la Commission de l'éthique de la science et de la technologie ont sensibilisé leur personnel aux enjeux des changements climatiques. Il adhère aux lignes directrices relatives aux frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents que s'est données le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, en encourageant les employés à privilégier le transport en commun (autobus et train).

## **ANNEXE 1    EXTRAIT DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (L.R.Q., c. M-30.01)**

### **Chapitre IV Le Conseil de la science et de la technologie**

#### **Section I Institution et organisation**

31. Est institué le « Conseil de la science et de la technologie ».
32. Le secrétariat du Conseil est situé à l'endroit déterminé par le gouvernement. Un avis de la situation ou de tout déplacement du secrétariat est publié à la Gazette officielle du Québec.
33. Le Conseil se compose de 15 membres, dont un président, nommés par le gouvernement et provenant des milieux de la recherche, de l'enseignement universitaire et collégial, des affaires, du travail, de l'information scientifique et technique ainsi que du secteur public et parapublic.
- Le gouvernement peut désigner au plus trois observateurs auprès du Conseil; ceux-ci participent aux réunions du Conseil, mais sans droit de vote.
34. Le président du Conseil est nommé pour au plus cinq ans; les autres membres sont nommés pour au plus trois ans.
- Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.
35. Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres du Conseil est comblée selon le mode de nomination prévu à l'article 33.
- Constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions déterminé par le règlement de régie interne du Conseil, dans les cas et circonstances qu'il indique.
36. Le président, qui exerce ses fonctions à plein temps, administre le Conseil et en dirige le personnel.
- Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président.
37. Les membres du Conseil autres que le président ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.
38. Les séances du Conseil et, le cas échéant, celles de ses commissions sont publiques, sauf celles portant sur des questions de régie interne.
- Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.
- Le quorum aux séances du conseil d'administration est de sept membres.
- En cas de partage, le président a voix prépondérante.
39. Le secrétaire ainsi que les autres membres du personnel du Conseil sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

## **Section II**

### **Fonctions et pouvoirs**

40. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec.

À cette fin, le Conseil doit périodiquement faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de la recherche et de la technologie.

41. Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut :

1 ° Donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;

2 ° Solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec;

3 ° Effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

42. Le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement au développement de la science et de la technologie.

Il peut en outre communiquer au ministre les constatations qu'il a faites et les conclusions auxquelles il arrive.

43. Le Conseil peut former des comités pour la bonne marche de ses travaux. Il doit en outre, à la demande du ministre, former des commissions pour l'étude de questions particulières.

Les membres de ces comités et de ces commissions ne sont pas rémunérés; ils ont toutefois droit, dans la mesure prévue par règlement du gouvernement et sur présentation des pièces justificatives, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

44. Le Conseil peut adopter un règlement de régie interne.

## **Section III**

### **Rapport**

45. Le Conseil transmet au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception si l'assemblée est en session ou si elle ne siège pas, dans les 30 jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

## **ANNEXE 2 MEMBRES DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Au 31 mars 2011, le Conseil de la science et de la technologie était composé des membres suivants :

### **La présidente par intérim et sous-ministre adjointe au MDEIE**

**Mme Geneviève Tanguay**, nommée le 17 mars 2011

**Mme Sylvie Dillard**, présidente jusqu'au 1er mars 2011

### **Les membres**

**M. Denis Beaumont**

Directeur général  
TransBIOTech – Centre collégial de transfert de  
technologie en biotechnologie (CCTT)  
Cégep de Lévis-Lauzon

**Mme Mary-Ann Bell**

Première vice-présidente, Québec et Ontario  
Bell Alliant Communications régionales

**M. Daniel Coderre**

Directeur général  
Institut national de la recherche scientifique

**M<sup>e</sup> Édith Deleury**

Professeure émérite – Faculté de droit  
Université Laval

**Mme Isabelle Deschamps**

Professeure titulaire  
Département de génie de la production automatisée  
Responsable des programmes en gestion de  
l'innovation  
École de technologie supérieure

**M. Jean-Claude Forest**

Professeur titulaire  
Faculté de médecine  
Université Laval  
Directeur de la recherche  
Centre hospitalier universitaire de Québec

**M. Michel Jébrak**

Professeur  
Département des sciences de la Terre et de  
l'atmosphère  
Faculté des sciences  
Université du Québec à Montréal

**M. Pierre Lacroix**

Président  
Gestion PILAC inc.

**M. Alain Lavoie**

Président du conseil d'administration  
InnoVactiv inc.

**M. Perry Niro**

Président  
Conseil des entreprises des services  
environnementaux (CESE)

**M. Jean-Maurice Plourde**

Président-directeur général  
Centre québécois de valorisation des biotechnologies  
Fonds Bio-Innovation s.e.c.

**M. Jacques Simoneau**

Administrateur de sociétés

***Poste vacant***

***Poste vacant***

**Les membres observateurs**

**Mme Carmen Charrette**  
Vice-présidente exécutive  
Conseil de recherches en sciences humaines du  
Canada

**Mme Francine Laurent**  
Associée-conseil  
Groupe Secor

**La secrétaire générale**

**Mme Brigitte Van Coillie-Tremblay**

### **ANNEXE 3 MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Au 31 mars 2011, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie était composée des membres suivants :

#### **La présidente**

##### **M<sup>e</sup> Édith Deleury**

Professeure émérite – Faculté de droit  
Université Laval

#### **Les membres**

##### **M. Patrick Beaudin**

Directeur général  
Société pour la promotion de la science  
et de la technologie

##### **Dr Pierre Deshaies**

Médecin spécialiste en santé communautaire  
Chef du Département clinique de santé publique  
Hôtel-Dieu de Lévis

##### **M. Hubert Doucet**

Chercheur  
Programmes de bioéthique  
Université de Montréal

##### **Mme Mariette Gilbert**

Présidente  
Association féminine d'éducation et d'action  
sociale (AFEAS)

##### **M. Jacques T. Godbout**

Sociologue  
Institut national de la recherche scientifique  
Urbanisation, Culture et Société

##### **Mme Françoise Guénette**

Journaliste indépendante

##### **Mme Dany Rondeau**

Professeure  
Département des sciences humaines  
Université du Québec à Rimouski

##### **M. Bernard Sinclair-Desgagné**

Professeur titulaire  
Chaire d'économie internationale et de  
gouvernance  
HEC Montréal

##### **Mme Eliana Sotomayor**

Chargée de cours  
École de service social  
Université de Montréal

##### ***Poste vacant***

##### ***Poste vacant***

##### ***Poste vacant***

#### **Les membres invités**

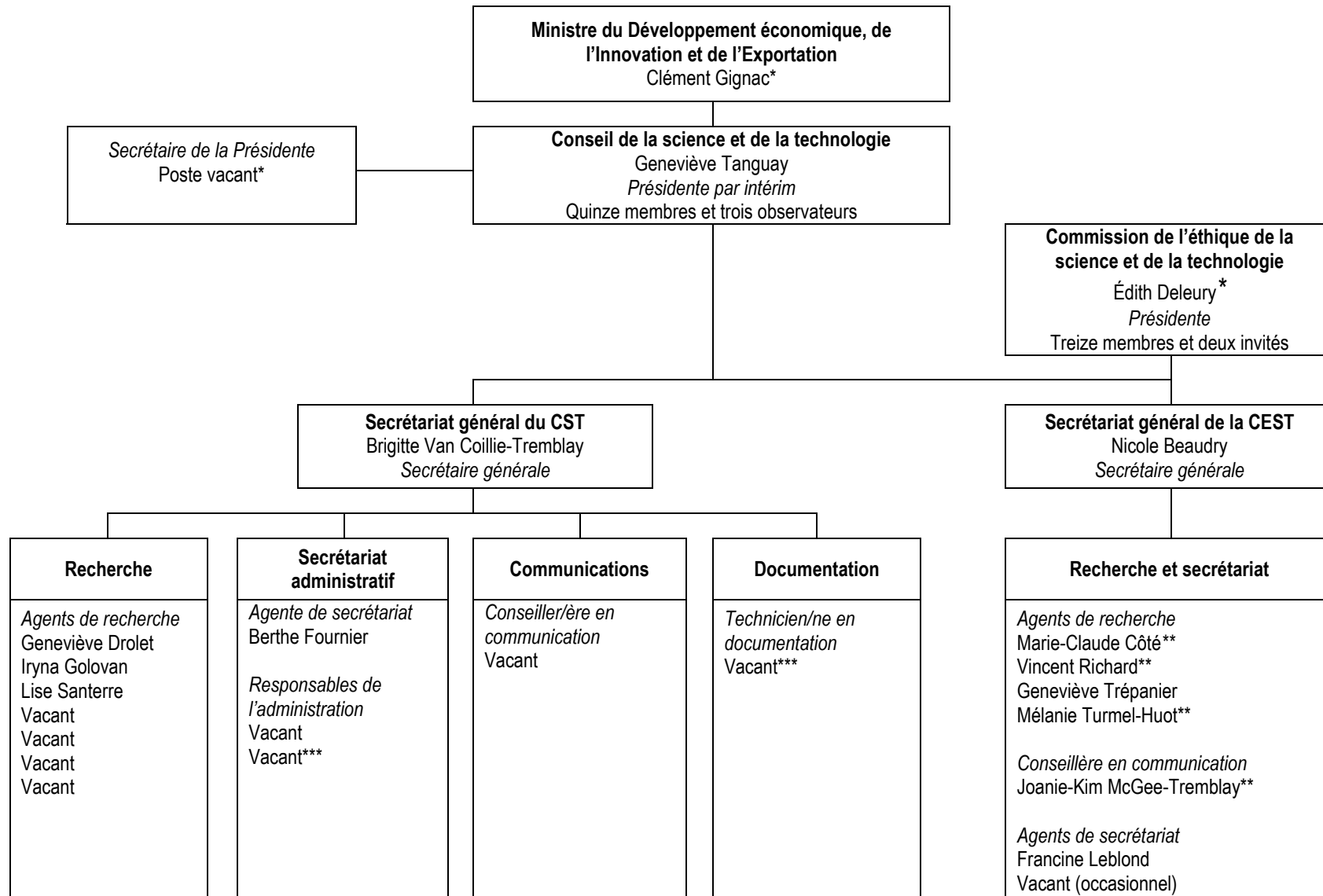
##### ***Poste vacant***

##### ***Poste vacant***

#### **La secrétaire générale**

##### **M<sup>e</sup> Nicole Beaudry**

**ANNEXE 4 ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AU 31 MARS 2011**



\*Postes exclus de l'effectif autorisé au 31 mars 2011

\*\*Postes prêtés par le MDEIE

\*\*\*Postes à compresser au 31 mars 2012

## **ANNEXE 5 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VIGUEUR AU 31 MARS 2011.**

### **Objet et champ d'application**

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie du Québec.
2. Sont administrateurs publics membres du Conseil de la science et de la technologie : les membres réguliers, les membres observateurs, le président ainsi que le secrétaire général, ce dernier en tant que « titulaire de charges administratives » au sens du Règlement (chap. 1, art. 2).

### **Principes généraux**

3. Les membres du Conseil de la science et de la technologie, ci-après appelé le Conseil, sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative à l'ensemble du développement scientifique et technologique du Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit de le faire toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

### **Devoirs et obligations**

#### *Rigueur et intégrité*

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

#### *Discrétion*

6. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.
7. Les membres invités à représenter officiellement le Conseil doivent obtenir au préalable l'autorisation du président.

*Neutralité politique*

8. Les membres font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

9. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, font preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

*Activités politiques*

10. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter leur candidature à une charge publique élective.

11. Le président, en tant qu'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu à une charge publique élective et accepte son élection.

12. Le secrétaire général, en tant qu'administrateur public à temps plein, doit demander et peut obtenir un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature à une charge publique élective.

*Conflits d'intérêts*

13. Les membres évitent de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public en vue duquel ils exercent leurs fonctions.

14. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

15. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres du Conseil, à l'exception de l'allocation ou de la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit dans le cadre de leurs fonctions.

16. Les membres doivent s'absenter durant les réunions du Conseil au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de les placer en situation de conflit d'intérêts.

17. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

18. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit leurs intérêts personnels et les devoirs de leurs fonctions.

### *Exclusivité de service*

19. Le président et le secrétaire général, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui les a nommés les affecte aussi à d'autres fonctions.

20. Le président et le secrétaire général peuvent, avec le consentement de l'autorité qui les a nommés, exercer des activités didactiques rémunérées et des activités non rémunérées dans des organismes à but non lucratif.

### *L'après-mandat*

21. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

### *Mesures d'application*

22. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.

23. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du Conseil ou l'un de ses membres qui est en cause, à l'exception du secrétaire général du Conseil qui est placé directement sous l'autorité du président.

24. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

25. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.

26. Sur conclusion qu'un membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

27. La sanction imposée est la réprimande, la révocation ou la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois lorsque le membre en cause est administrateur public à temps plein. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

## **ANNEXE 6 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE EN VIGUEUR LE 31 MARS 2011**

### **Objet et champ d'application**

1. Le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie du Québec, qu'ils soient membres réguliers ou invités.
2. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Commission, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses membres.

### **Principes généraux**

3. Les membres de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, ci-après appelée la Commission, sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative aux enjeux éthiques associés à l'évolution et aux applications de la science et de la technologie. À ce titre, les membres de la Commission sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois communes, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

### **Devoirs et obligations**

#### *Rigueur et intégrité*

5. Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

#### *Discrétion*

6. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.
7. Les membres invités à représenter officiellement la Commission doivent obtenir au préalable l'autorisation du président.
8. Les membres de la Commission doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions lorsque cela est de nature à nuire à la crédibilité et à l'apparence d'impartialité de la Commission.

#### *Neutralité politique*

9. Les membres font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

### *Avantages et influence*

10. Un membre de la Commission ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur.
11. Un membre de la Commission ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
12. Un membre de la Commission doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

### *Conflits d'intérêts*

13. Les membres évitent de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de nature pécuniaire ou morale, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public, en vue duquel ils exercent leurs fonctions.
14. Un membre de la Commission qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent doit divulguer cette situation à la Commission dans les meilleurs délais. La substance du conflit d'intérêts est consignée dans une annexe du compte rendu de la réunion. Il est fait mention de la divulgation du membre au compte rendu.
15. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par la Commission.
16. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres de la Commission, à l'exception de l'allocation ou de la compensation à laquelle ils ont droit dans le cadre de leurs fonctions le cas échéant.
17. Les membres doivent se retirer durant les réunions de la Commission au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de les placer en situation de conflit d'intérêts.
18. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

### *L'après-mandat*

19. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

### *Mesures d'application*

20. Le président de la Commission est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés.
21. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir envers les membres de la Commission est le président de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie. C'est le président du Conseil de la science et de la technologie qui intervient lorsqu'il s'agit du président de la Commission.

22. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
23. L'autorité compétente fait part aux membres du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut leur être imposée et les informe qu'ils peuvent, dans les sept jours, lui fournir leurs observations et, s'ils le demandent, être entendus sur le sujet.
24. Sur conclusion qu'un membre de la Commission a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
25. La sanction imposée est la réprimande ou la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

*Dispositions finales*

26. Au moment de son entrée en fonction, le membre de la Commission atteste qu'il a pris connaissance du présent code et qu'il se déclare lié par ses dispositions en apposant sa signature au formulaire en annexe.
27. Aux fins du présent code, le genre masculin comprend aussi le genre féminin.
28. Le présent code entre en vigueur dès son adoption par la Commission.

**ANNEXE 7 ACTIVITÉS DE PROMOTION 2010-2011**


	<b>Conférences prononcées</b>	<b>Entrevues, articles et hyperliens</b>	<b>Collaboration à des événements externes</b>
<b>Publications CST</b>			
<i>Rapport de conjoncture 2009</i>		2	
<i>Avis – Pour un financement performant de l'innovation dans les entreprises</i>		4	
<i>Avis – L'innovation dans la chaîne logistique des marchandises</i>	2	3	
<i>Avis – Gestion durable des ressources en eau au Québec : les défis de l'intégration et les enjeux de la recherche associés</i>		3	
<i>Étude – Les dimensions spatiales des facteurs d'innovation au Québec : une étude exploratoire</i>		1	
(Version projet) Gestion de la propriété intellectuelle	6		
Autres : Abolition du Conseil de la science et de la technologie		19	
Autres : Remise de prix		3	
Autres : Innovation ouverte		1	
<b>Sous-total</b>	<b>8</b>	<b>36</b>	<b>0</b>
<b>Publications CEST</b>			
<i>Avis - Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire</i>		17	
<i>Avis - Cyberintimidation, un regard éthique proposé par des jeunes</i>	1	6	7
<i>Avis - Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique</i>		2	1
<i>Avis - Éthique et nanotechnologies : se donner les moyens d'agir</i>		2	1
<i>Avis - Le plagiat électronique dans les travaux scolaires : une pratique qui soulève des questions éthiques</i>		2	4
<i>Avis - Le don et la transplantation d'organes par échange : considérations éthiques sur une nouvelle option</i>	2	2	

<i>Avis - Neuromarketing et publicité : les préoccupations éthiques soulevées par des jeunes</i>		1	
<i>Documents de réflexion – Mourir dans la dignité : sept questions sur la fin de vie, l'euthanasie et l'aide au suicide; Mourir dans la dignité : des précisions sur les termes et quelques enjeux éthiques</i>	1	8	2
(Version projet) Médecine spécialisée	1		
(Version projet) Commission-Jeunesse 2011 – éthique et sport			1
Promotion de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie		3	2
<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>79</b>	<b>18</b>

**ANNEXE 8 PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 2010-2011**

<b>Avis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour un financement performant de l'innovation dans les entreprises</i></li> <li>• <i>L'innovation dans la chaîne logistique des marchandises</i></li> <li>• <i>Summary – Supply Chain Innovation as a Key Driver of Productivity and Competitiveness</i></li> </ul>
<b>Rapport de conjoncture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
<b>Études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le financement de l'innovation dans les entreprises</i></li> <li>• <i>Les dimensions spatiales des facteurs d'innovation au Québec : une étude exploratoire</i></li> </ul>
<b>Perspectives STS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Gestion durable des ressources en eau au Québec : les défis de l'intégration et les enjeux de la recherche associés</i></li> <li>• <i>Executive Summary – Strategy Perspective STS – Water Resource in Québec</i></li> </ul>
<b>Rapports administratifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rapport annuel de gestion 2009-2010</i></li> </ul>
<b>Documents de réflexion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mourir dans la dignité : sept questions sur la fin de vie, l'euthanasie et l'aide au suicide</i></li> <li>• <i>Mourir dans la dignité : des précisions sur les termes et quelques enjeux éthiques</i></li> </ul>

Conseil de la science  
et de la technologie

Québec 

[www.cst.gouv.qc.ca](http://www.cst.gouv.qc.ca)